Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230605-BC2023-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 JUIN 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Ex-site CHANOINE – approbation et autorisation de signature de l'avenant 2 au bail commercial avec la société TRANSLOCAUTO

N°BC2023-139

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Madame Nathalie MILWARD	

L'an 2023, le 05 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Depuis plusieurs années, la société TRANSLOCAUTO est locataire d'une partie des locaux de l'ex-site Chanoine, situé au 30 rue des Livraindières à Dreux. Son siège social est implanté juste en face.
La Communauté d'agglomération a acheté ce bâtiment à la société financière Chanoine par acte notarié signé le 14 décembre 2022 et s'est substituée à l'ancien propriétaire pour l'ensemble des baux en cours.

La société TRANSLOCAUTO bénéficiait d'un bail commercial courant du 1er mars 2014 au 28 février 2023

A son échéance, et faute pour l'ancien propriétaire d'avoir dénoncé le bail à son échéance, ce dernier s'est renouvelé de plein droit.
Or, il s'avère qu'après vérification, les surfaces inscrites dans le bail ne correspondent pas à la réalité de l'occupation. En accord avec la société TRANSLOCAUTO, il a donc été convenu de régulariser le bail sur ce point afin de permettre à l'Agglo de percevoir des loyers conformes à l'occupation. C'est l'objet de l'avenant n°2 soumis à approbation du bureau communautaire.

Cet avenant prendra effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2023.

VU le 9° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 au bail commercial dont bénéficie la société TRANSLOCAUTO
ARTICLE 2 : AUTORISE : Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Nathalie MILWARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.